



DEPARTEMENT DU RHONE

Arrondissement de Villefranche

Canton de Thizy Les Bourgs

MAIRIE DE SAINT JACQUES DES ARRETS

Le Bourg

69860 SAINT JACQUES DES ARRETS

Tél : 04.74.04.61.60

Fax : 04.74.04.67.71

mairie@saintjacquesdesarrets.fr

Compte rendu du Conseil Municipal du 11 septembre 2015

Date de Convocation : 31 août 2015

Date d'affichage du compte rendu : 14 septembre 2015

Présents : LACHARME Béatrice, AYNES Benoit, GEOFFRAY Annick, MICHAUD Sylvain, TRIBOULET Monique, ARNAULT Sophie, RENAUD Kévin, SANGOUARD François, PEYRE Gilbert.

Absent(e)s excuse(e)s: TRIBOULET Christiane (pouvoir à Gilbert PEYRE), SANGOUARD Bruno

Mr Sylvain MICHAUD a été désigné(e) secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la séance du 23 juillet 2015

Il est approuvé à l'unanimité des présents.

Madame le Maire ouvre la séance.

1° CIMETIÈRE

Règlement intérieur du cimetière

Après y avoir été apporté toutes les informations demandées suite à la précédente réunion, celui-ci a été modifié et présenté à nouveau aux conseillers pour approbation.

Il a été approuvé à l'unanimité des présents

2° BÂTIMENTS COMMUNAUX

Dossier accessibilité ERP

Le rapport de visite et de diagnostic réalisé par Calad'Etudes vient de nous être transmis.

Il est très succinct et les coûts prévisionnels d'investissements semblent bien au-deça de la réalité.

La commission bâtiment se réunira le 17 septembre à 20 heures pour étudier ce rapport et proposer un calendrier prévisionnel de travaux.

3° GÎTES COMMUNAUX

Tarifs 2016

Le conseil municipal a décidé une augmentation de 5% pour les tarifs à la semaine et de ne pas augmenter les tarifs week-end.

Il a décidé également d'appliquer des tarifs différents pour la basse et la moyenne saison.

Ces tarifs s'établissent comme suit

- **Gîtes 1052 et 1053 (les Crots)**
 - 190 € la basse saison
 - 215 € en moyenne saison et vacances scolaires
 - 260 € en haute saison
 - 100 € le week end
 - 80 € la nuitée

- **Gîtes 1213 à 1216 (Priangue)**
 - 220 € la basse saison
 - 255 € en moyenne saison et vacances scolaires
 - 294 € en haute saison
 - 120 € le week end
 - 90 € la nuitée

week-end promotionnel du 2 au 4 octobre 2015 :

Le mois d'octobre étant généralement une période « creuse » pour les locations des gîtes, il a été proposé par « les Gîtes de France » de faire une opération promotionnelle à l'échelle nationale : **2000 week-ends à 90 €.**

Le conseil municipal approuve cette initiative, sachant que 5 gîtes sur les 6 sont déjà loués à cette occasion.

Remise exceptionnelle à Mr et Mme LAPLACE (69840 Jullié)

Mr et Mme LAPLACE, vignerons à Jullié (69840) louent depuis trois ans, plusieurs gîtes pour héberger leurs vendangeurs.

Cette année, du fait des conditions météorologiques, la récolte 2015 est moins abondante et l'activité des vendangeurs à durée moins longtemps que prévu.

Mr et Mme LAPLACE demandent si une remise peut leur être accordée du fait d'un hébergement de 7 nuits au lieu de neuf.

Le conseil municipal décide de leur attribuer une remise de 155 €

4° ASSURANCES COMMUNALES

La commune a proposé à trois sociétés de lui présenter une offre pour les assurances communales : MMA, GROUPAMA et ARÉAS.

Après avoir étudié ces offres, la commune retient la proposition de la société Groupama.

5° AGENTS MUNICIPAUX

Remplacement de la Secrétaire de Mairie :

Celle-ci sera de nouveau en arrêt maladie pour hospitalisation, à compter du 1^{er} novembre 2015. Pour pourvoir à son remplacement, il est décidé de recruter un agent deux mois à compter du 19 octobre 2015, à raison de 12,25 heures hebdomadaires.

6° URBANISME

Taxe locale d'équipement (TLE)

Madame le Maire a expliqué aux conseillers les modalités d'application de cette taxe qui est instituée pour aider les collectivités à financer les dépenses générales d'urbanisation, affectées à la réalisation des équipements d'infrastructure (ex : voirie, réseau EDF...)

Cette taxe est due sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement des bâtiments de toute nature. Elle est exigible sur la base des permis de construire délivrés ou des procès-verbaux constatant la réalisation de constructions non autorisées.

Madame le Maire demande aux conseillers de délibérer sur la mise en place éventuelle de cette taxe.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas appliquer cette taxe locale d'équipement.

Renouvellement du CUB de Mr et Mme Joël BURTIN

concernant les parcelles de terrain U 468 et U 791 au lieu-dit « Grand Champ »

Celui-ci a été renouvelé pour une année.

En ce qui concerne leur raccordement au réseau EDF quelques questions restent en suspens et sont étudiées sérieusement.

7° RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE (RPOS) DE L'EAU POTABLE

Celui-ci après avoir été adressé à l'ensemble des conseillers pour l'étudier, il leur est soumis pour approbation. Après quelques remarques, il est approuvé à l'unanimité des présents.

8° QUESTIONS DIVERSES

- Point sur la voirie : Kévin RENAUD fait le point sur les travaux voirie réalisés cette année par les entreprises HBTP et EIFFAGE : Programme 2015 réalisé. Voir pour la réception des travaux si problèmes rencontrés.

- Dotation au titre du produit des amendes de police

Le dossier préparé au printemps, concernant la signalétique au hameau de Chagny, a été transmis au Département pour approbation.

Celui-ci nous a demandé de retirer de ce projet les 2 miroirs qui ne peuvent être installés dans ce cas.

Nous saurons bientôt si une subvention nous est attribuée.

- affaire Thillet / Commune de St Jacques des Arrêts : le dossier suit son cours
- repas du CCAS : il aura lieu le samedi 24 octobre.
- élections régionales : les 4 et 11 décembre 2015 : les tours de garde ont été préparés.
- CCHB : un nouveau règlement de la déchèterie a été élaboré pour prendre en compte les déchets verts.
- le logement meublé « primevère » sera loué à compter du 1^{er} octobre.

Prochaines réunions :

- commission bâtiments : jeudi 17 septembre à 20 h00
- commission bulletin municipal : lundi 28 septembre à 19 h45

Prochain conseil municipal : VENDREDI 23 octobre 2015 à 20H00

Le Maire,
Béatrice LACHARME